Bulletin municipal

Willgottheim/Woellenheim

JANVIER 2017

Editorial

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse les meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé. Que 2017 vous apporte à tous cette paix tant désirée dans le monde, dans notre pays, dans nos villages et dans nos familles.

Selon le dernier recensement, Willgottheim et Woellenheim comptent désormais 1106 habitants. Je salue les nouveaux arrivants qui ont choisi notre commune pour s'y installer, y fonder une famille. Je les invite à prendre contact avec les différentes associations s'ils veulent participer à la vie de nos deux villages. Ils trouveront la liste de ces associations sur notre site internet ou pourront se renseigner à la mairie.

Pour l'année 2017, les projets communaux se poursuivront :

- *réfection de la voirie*
- *travail intense sur le futur plan local d'urbanisme qui, bien que piloté par la Communauté de Communes du Kochersberg, demande une réflexion et des décisions des conseillers municipaux*
- *poursuite des études concernant l'accessibilité de la mairie*
- *plan communal de sauvegarde*
- *arrivée du gaz naturel*
- *déploiement du Très Haut Débit (fibre optique)*
- *poursuite de notre plan « zéro phyto » qui nous a valu en 2016 la distinction de 2 libellules et qui est un encouragement à toute l'équipe de bénévoles participant à l'embellissement de nos deux villages.*

Cette liste de projets n'est pas exhaustive et tout au long de l'année d'autres actions s'y ajouteront ponctuellement. Vos élus et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour défendre avec sérieux les intérêts et la prospérité de notre commune dans le souci constant de la maîtrise budgétaire.

Bonne et Heureuse Année
Fredde, Gleck und Gsundheit im neje Johr

Votre Maire, Madeleine Perez

Sommaire

Formation Défibrillateur

Décorations de Noël

Fête des aînés

Bibliothèque

Carnet p 2

Municipalité p 3 à 10
- Commune nature
- A noter
- Calendrier électoral 2017 p 4
- Zone 30
- Pannes sur l'éclairage public
- Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs
- Arrivée du Gaz
- La fibre dans nos villages p 5
- Inauguration du Pumptrack p 6
- Géard Lang nous a quittés p 7
- 11 novembre
- Formation Défibrillateur p 8
- Embellissement des villages p 9
- Marché de Noêl p 10

Nos aînés p 11
- Les aînés de la commune honorés

Pratique p 12
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Le compte personnel d'activité
- Nouveautés Impôts 2017

Ecole p 13
- Bredle à L'Oie Gourmande

Bibliothèque p 13
- Petit tour des animations 2016

Associations p 14 à 15
- Club de l'Amitié, Clap de fin !
- Conseil de fabrique Les récoltes fêtées
- Tennis de table Une actualité variée
- Association Kochersberg Loisirs

Culture p 16
- Nos chapelles

Agenda

Carnet

Anniversaires

Janvier
02 - Anne Gutfreund, 78 ans
07 - Irène Speich, 85 ans
07 - Irène Thomalla, 80 ans
07 - Marcel Seemann, 71 ans
08 - Eugénie Hugel, 78 ans
10 - Geneviève Weiss, 70 ans
11 - Cécile Mergen, 81 ans
12 - Sylvain Arenz, 73 ans
19 - Liliane Fuchs, 72 ans

Février
02 - Fernand Christ, 85 ans
04 - Marie-Thérèse Duwig, 97 ans
05 - Denise Lang, 77 ans
13 - Adolphe Saam, 88 ans
14 - Joséphine Christ, 81 ans
18 - Charlotte Gaechter, 81 ans
27 - Charles Nagel, 72 ans

Mars
01 - Marie-Andrée Remlinger, 78 ans
08 - Bernadette Stiegler, 79 ans
22 - Georgette Kuhn, 96 ans
23 - Charles Rusch, 71 ans
24 - Marguerite Rohfritsch, 86 ans
26 - Guy Martzolff, 70 ans
28 - Marcelle Burgard, 91 ans

Avril
04 - Charlotte Arenz, 70 ans
06 - Cyrille Stiegler, 87 ans
09 - Marie-Madeleine Klein, 84 ans
10 - Yvonne Lamp, 75 ans
13 - Marie-Louise Lang, 72 ans
17 - Marianne Meyer, 76 ans
19 - Christiane Glotz, 75 ans
19 - Georges Rohfritsch, 76 ans
23 - Laurent Loth, 79 ans
24 - Jean-Pierre Pinchemel, 74 ans
26 - Marie Higel, 99 ans
26 - Yvonne Gendner, 77 ans
26 - Roland Gaechter, 85 ans
28 - Robert Thomalla, 76 ans
29 - Albert Lejeune, 84 ans

Mai
08 - Josette Wendling, 84 ans
11 - Marthe Schott, 75 ans
16 - Suzanne Pichot, 92 ans
18 - Marthe Speich, 85 ans
19 - Clarisse Schuller, 72 ans
21 - Joseph Goetz, 77 ans
23 - Alice Nonnenmacher, 83 ans
27 - Marie Ernesta Lang, 75 ans

Juin
05 - Nicole Lux, 81 ans
08 - Léontine Lienhart, 86 ans
11 - Marie-France Nagel, 72 ans
12 - Léon Daull, 79 ans
14 - Jean-Jacques Necker, 73 ans
18 - Robert Glotz, 95 ans
21 - Yolande Martzolff, 71 ans
22 - Germaine Gass, 95 ans
26 - Angèle Necker, 73 ans
30 - Lucien Seemann, 91 ans

Juillet
17 - Marie Lutz, 99 ans
19 - Michel Villate, 80 ans
20 - Monique Loth, 78 ans
27 - Christiane Lagel, 85 ans
30 - Michel Lechartier, 70 ans

Août
10 - Marguerite Duwig, 91 ans
11 - Gérard Aribaud-Bourlier-Brun, 74 ans
13 - Madeleine Heidmann, 91 ans
19 - Jacqueline Pinchemel, 79 ans
20 - Georgette Lux, 86 ans
22 - Marie-Rose Nonnenmacher, 87 ans
23 - Jean-Jacques Bechtlé, 78 ans
23 - Pierre Hugel, 78 ans

Septembre
09 - Marie-Thérèse Bechtlé, 82 ans
09 - Bernard Klein, 76 ans
10 - Joséphine Frey, 88 ans
10 - Raymond Gendner, 81 ans
11 - Robert Remlinger, 86 ans
20 - Joseph Nonnenmacher, 76 ans
22- Marie-Thérèse Speich, 93 ans
24 - Jacqueline Arenz, 89 ans
28 - Raymond Lamp, 72 ans

Octobre
03 - Charles Hoerth, 76 ans
07 - Erna Traber, 76 ans
08 - Franco Amadéi, 74 ans
13 - Joseph Fuchs, 78 ans
19 - Eugénie Vogler, 83 ans

Novembre
04 - Charles Wendling, 82 ans
04 - Marie-Thérèse Lorentz, 74 ans
06 - Marie Stoffel, 75 ans
10 - Jacqueline Dinger, 71 ans
11 - Chantal Herrman, 70 ans
12 - Charles Herrmann, 75 ans
18 - Xavier Speich, 94 ans
20 - Marcel Heim, 91 ans
20 - Lucette Saunier, 82 ans
20 - Marie-Louise Kuhn, 74 ans

Décembre
03 - Richard Stoffel, 73 ans
05 - Joseph Lang, 75 ans
06 - Anne Lejeune, 82 ans
06 - Nicole Hoerth, 70 ans
07 - Adèle Durrheimer, 82 ans
19 - Odile Ottmann, 97 ans
19 - Anne-Marie Werler, 84 ans
20 - Elisabeth Villate, 76 ans
25 - Jean-Pierre Adolf, 73 ans
31 - Astrid Roche, 70 ans

La commune a honoré Madeleine Heidmann pour ses 90 ans.

Marguerite Duwig a eu la joie de fêter ses 90 ans.

Marie et Richard Stoffel ont fêté leurs noces d'or

Léontine Lienhart a fêté ses 85ans

Un joyeux anniversaire également pour les 85 ans d'Irène Speich

Mariage

Laura Friess et Samuel Berger, le 03 septembre
Catherine Schmidt et Stéphane Rimlinger, le 03 septembre

Naissance

Claire Brunet, le 19 septembre
Adam Goetz, le 5 octobre

Félicitations aux heureux parents

Décès

Augusta Muhlberger, le 12 août
Cécile Sattler, le 23 août
Catherine Berst, le 17 septembre
Armand Heitz, le 15 octobre
Edmond Rohfritsch, le 20 octobre
Elise Decker, le 22 octobre
Antoine Wahl, le 4 novembre
Georgette Colin, le 12 décembre
Marie-Odile Lepoutre, le 30 décembre
Gérard Lang, le 13 janvier
Antoine Durrheimer, le 15 janvier

Nos condoléances aux familles

Responsable d'édition : Madeleine Perez
Comité de rédaction : Charlotte Batt, Fabienne Christ, Claudine Huckert, Christine Nonnenmacher, Marie-Andrée Obergfell, Valérie Alvès, Marie-Josée Guth, Joseph Kuhn, Jean-Claude Ganas
Mise en page : essence-graphique.com - Photo de couverture : Willgottheim
Imprimé sur papier recyclé

Municipalité

« Commune nature » : 2 libellules pour la commune !

Suite à notre inscription à la démarche
« Ma commune sans pesticides » initiée par la Région et l'Agence de l'Eau, notre commune a été récompensée par l'attribution de « 2 libellules ».
Cette démarche vise la suppression de l'emploi de produits phytosanitaires (insecticide, fongicides et herbicides) dans les lieux publics.

Quelles sont les raisons de notre démarche ?

Les pratiques de désherbage chimique peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau.
Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les produits phytosanitaires et de ce fait ces produits se retrouvent tôt ou tard dans le milieu naturel.

Protéger la nappe phréatique, c'est préserver en premier lieu notre santé, ainsi que celle de tous les êtres vivants dans notre environnement.

Changer de point de vue

La présence d'herbes folles au bord des voiries ou de fleurs sauvages dans les espaces verts va parfois de pair avec le changement des pratiques. La perception de chacun doit évoluer pour une meilleure acceptation de ces végétaux dans nos paysages, signes d'une meilleure prise en compte de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Bien-sûr il ne s'agit pas non plus de tout laisser à l'abandon, mais plutôt :

- Faire une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes.
- Essayer de trouver des techniques alternatives, par exemple paillage, désherbage mécanique ou thermique, jointement des pavés, association d'espèces afin de renforcer leur résistance aux maladies.

Et moi, que puis-je faire ?

Dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides, la Communauté de communes du Kochersberg et la Mission Eau (SDEA) organisent à nouveau cette année des **ateliers pratiques sur le compost** :
Les samedis à 9h30
18/03 - 25/03 - 01/04 - 18/03 et 08/04
et la **fabrication d'un hôtel à insectes** :
Samedi 25/03 à 15h
Samedi 01/04 à 15h

Ateliers gratuits **sur inscription obligatoire** au 03 88 69 60 03 ou par email : nosdechets@kochersberg.fr dans la limite des places disponibles.

A noter

Mairie de Willgottheim
Tél. 03 88 69 90 03
Heures d'ouverture au public :
Lundi 17 h 00 – 19 h 00
Mercredi 10 h 00 – 12 h 00
Vendredi 14 h 00 – 17 h 00
Permanence du maire :
samedi de 10 h à 11 h
de préférence sur rendez-vous.

Bibliothèque de Willgottheim
biblio.willgo@gmail.com
Heures d'ouverture au public :
Mardi 16 h 00 – 18 h 00
Samedi 9 h 30 – 11 h 30

Sapeurs pompiers : 18
SAMU : 15
Police secours : 17
Gendarmerie : Tél. 03 88 69 60 08

Le gaveur du Kochersberg

Vente à la ferme

Foie gras - spécialités de canard
Fruits et légumes frais ou en bocaux...
Produits d'Alsace

Bienvenue à la ferme

Famille Nonnenmacher
14 rte de Hochfelden
67 370 Woellenheim
Tél. 03 88 69 90 77
www.gaveur-kochersberg.fr

Accompagnement
par l'hypnothérapie
& soins énergétiques
www.corinne-hertz.com
07 89 61 95 72
Nous sommes libres de changer notre regard, notre attitude, à l'égard de notre vie

STYLL'ELEC
* Remise en conformité
* Chauffage électrique
* Etude et conseils
* Neuf

13 rue Principale
67370 WILLGOTTHEIM
Tél. 06 64 20 45 94
www.styll-elec.fr

Municipalité

Calendrier électoral 2017

Elections présidentielles :
23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives :
11 et 18 juin 2017

Zone 30

Dans le but de sécuriser les abords de l'école, une zone 30 a été mise en place sur les axes de part et d'autres du rond-point situé devant l'entrée de l'école. Ralentir la vitesse des véhicules devrait permettre de diminuer le sentiment d'insécurité ressenti notamment le matin, lorsque le flux de véhicules est très important.
Rappelons que les parents sont invités à déposer leurs enfants rue des Près ou rue du Kochersberg et afin d'emprunter le «Chemin des écoliers» pour accéder en douceur et en toute sécurité à l'école !

Pannes sur l'éclairage public

Merci de signaler à la Mairie si un lampadaire de l'éclairage public ne fonctionne plus, et en particulier si vous voyez qu'il s'éteint et se rallume quelques instants plus tard, ce qui évitera une usure prématurée de l'amorceur et du ballast de l'appareillage.

Pour identifier le lampadaire en question il suffit d'indiquer le N° de la maison ou de l'immeuble en face de ce dernier.

Parfois la réparation demande quelques temps car nous effectuons nous même celle-ci, et il faut approvisionner les pièces de rechange que nous ne possédons pas obligatoirement en stock.

Merci pour votre patience et de votre compréhension.

Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale téléchargeable sur le site de service public à l'adresse suivante : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

Ce nouveau dispositif s'applique à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Il s'applique à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours linguistiques…) dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire d'autorité parentale.

Le formulaire, une fois téléchargé, doit être complété et signé par l'un des titulaires de l'autorité parentale mais non par le maire. Il n'est donc plus nécessaire d'effectuer cette démarche en mairie (sauf pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès à internet ou d'une imprimante).

Arrivée du Gaz

Les travaux ont débuté courant décembre sur le chemin d'exploitation au lieu-dit «Schantz», trait d'union entre le futur réseau de Woellenheim et Willgottheim. Ces travaux se poursuivront dans un premier temps vers Woellenheim puis dans un second temps vers Willgottheim, selon le tracé prévisionnel défini par Réseau GDS : Schématiquement depuis Woellenheim vers Willgottheim le long des chemins d'exploitation puis rue des Moissons et toute la rue Principale. Les rues adjacentes seront desservies si un nombre suffisant de riverains est intéressé. Les habitants seront contactés par Réseau GDS.

RESTAURANT
Au Petit Kochersberg
Plat du jour - Menu affaire - Carte variée
Tartes flambées et Pizzas
En soirée uniquement
Terrasse d'été et terrasse d'hiver
39 rue Principale 67370 Willgottheim
03 88 64 70 79 - 07 70 86 22 46
Lundi jour de repos . Mardi soir et Jeudi soir fermé

Pour tous vos travaux de MENUISERIE
Bâtiment - Fenêtres - Portes - Volets - etc…
adressez-vous en toute confiance à :
Weidmann
entreprise de menuiserie
5, route de Saverne
67370 SCHNERSHEIM
Tél. 03 88 69 60 31
Fax 03 88 69 85 12
Entreprise de Pompes Funèbres
Weidmann
Prise en charge de toutes démarches administratives et personnelles

AIK
AGENCE IMMOBILIÈRE KOCHERSBERG
Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier
Achat - Vente - Location
Transactions sur immeubles et fonds de commerce
www.aik-immo.com
HECKER & REEB
Contact
16 rue du Faubourg de Pierre - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 22 10 00 - Fax : 03 88 32 48 16
immo.kochersberg@wanadoo.fr

Coiffure Veronika
Homme, Femme, Enfant
Horaires:
Lundi, Mardi 8h30 - 12h, 14h - 18h
Mercredi 14h - 18h
Jeudi 15h - 20h
Vendredi 8h30 - 18h
Samedi 8h - 17h
7 rue Principale
67370 Willgottheim
03 88 33 78 57
06 13 02 90 94

La maison de l'usage unique
5 rue de la Mésange
67370 Willgottheim
Tél : 03 88 69 93 96
Fax : 03 88 69 99 07
la.maison.de.lusage.unique@wanadoo.fr
Le spécialiste de la décoration pour toutes vos fêtes
Nappes, serviettes, centres de table, menus, dragées…
www.maisondelusageunique.com
Horaires :
Lundi au vendredi : 8h à 12h et 14h à 19h
Samedi 14h à 17h non stop
Possibilité de rendez-vous en-dehors de ces horaires

Municipalité

Internet à Très haut Débit à Willgottheim-Woellenheim grâce à la fibre

Les opérations de déploiement de la fibre optique commenceront à Willgottheim-Woellenheim au cours du second semestre 2017. Tous les bâtiments d'habitation seront raccordés.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, c'est la société Rosace qui est chargée de déployer la fibre optique sur plus de 700 communes en Alsace, entre 2017 et 2022. Rosace assure l'interface entre la Région Grand Est et les Fournisseurs d'Accès Internet, au bénéfice des particuliers et des entreprises.

Pour le particulier, le raccordement à la fibre optique est gratuit. Il n'a à payer que les éventuels frais de mise en service fixés par les opérateurs privés et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres, le particulier aura accès à Internet Très Haut Débit grâce à des offres multiples qui lui permettront de choisir le meilleur rapport qualité-prix en fonction de ses besoins.

Pour les professionnels, des offres spécifiques seront proposées par des opérateurs incluant la mise en service de la fibre et des services sur mesure comme par exemple, l'infogérance, le cloud computing, la visioconférence etc. Les professionnels pourront aussi contacter nos équipes, afin d'obtenir plus de renseignements sur le raccordement de leur entreprise. (www.rosacefibre.fr)

Le déroulement des opérations

Des équipes mandatées par Rosace viendront relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront aussi que les infrastructures pressenties pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc.) sont effectivement en bon état et dimensionnés pour accueillir de nouveaux câbles.

Le nombre de foyers à raccorder a été établi sur la base du recensement de 2013. Si entre-temps de nouvelles constructions ont vu le jour dans la commune, elles seront raccordées directement par Rosace sans surcoût pour la collectivité.

Il faut compter environ 12 mois de travaux.

La fibre optique doit être déployée jusqu'au domicile des habitants. Ce déploiement ne peut être livré à plus de 100 mètres de l'habitation. Il existe néanmoins quelques cas de logements isolés (moins de 500 logements), pour lesquels une alternative sera proposée au cas par c

En tout état de cause, pour bénéficier de la fibre optique, au-delà du déploiement que réalise Rosace, le client final quel qu'il soit – que ce soit un particulier, une entreprise ou un bâtiment public – doit souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet.

A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quatre mois plus tard. Lorsque le particulier aura choisi son Fournisseur d'accès internet, il faudra quelques semaines pour que l'accès à Internet via la fibre optique soit réellement fonctionnel. Les premiers abonnements pourront donc être souscrits fin du 1er semestre 2018 !

ISOLATION - RÉNOVATION
TRAITEMENT
CRH
CENTRE DE RÉNOVATION DE L'HABITAT
13 rue Vauban - ZA Des Maréchaux 67450
MUNDOLSHEIM
www.crh-mundolsheim.com
- Traitement de charpente
- Traitement de toiture
- Démoussage
- Hydrofugation
- Couverture
- Zinguerie
- Habillage cheminée
- Habillage planche de rive
- Isolation des combles
- Assèchement des murs

SEEMANN Christian
06 30 99 17 43
12 rue des Moissons - Willgottheim

Aux Saveurs de Willga
Boulangerie - Pâtisserie
Ounert du lundi au samedi
de 6h30 à 12h00
Le dimanche de 7h30 à 11h30
41 rue Principale
67370 Willgottheim
Tél. 03 88 69 90 63

MBA Stenger
Menuiserie
Batiment
Agencement
Portes - placards
parquets - cuisines
salles de bain
terrasses bois...
5 rue de Nordheim - 67520 Kuttolsheim
06 22 50 74 00
Tel./Fax : 03 88 49 80 06

Municipalité

Inauguration du Pumptrack

Le pumptrack de Willgottheim a été inauguré officiellement le 22 octobre 2016

C'est en présence des jeunes à l'initiative du projet, de la députée Sophie Rohfritsch, de Justin Vogel, président de notre Communauté de communes et d'Etienne Burger vice-président Conseil Départemental que s'est déroulée cette inauguration.

Les utilisateurs n'ont pas attendu l'inauguration officielle pour prendre d'assaut le pumptrack qui connaît un succès fou depuis sa mise en service.

Les jeunes viennent des villages voisins, mais on y croisent également des jeunes adultes en provenance de Strasbourg voire de Mulhouse qui viennent y pratiquer soit le vélo, la trottinette ou le skate.

Nous rappelons les consignes de sécurité : port de casque obligatoire et ne pas laisser vos jeunes enfants s'aventurer sur la piste lorsque d'autres utilisateurs s'y trouvent déjà !

Plus d'infos sur www.facebook.com/pumptrack.willgottheim.nouvelle

Art, Toitures & Traditions
Couverture I Zinguerie I Création I Rénovation I Entretien I Désamiantage
www.att67.fr

Nicolas Cheaibi-Kauffmann
Gérant

06 14 35 56 46

62 Boulevard La Fontaine
67200 STRASBOURG
Tél. 03 69 14 80 96
Fax 03 69 14 80 97

VELUX Installateur conseil
QUALIBAT
QualiPv 2012

Municipalité

Gérard Lang nous a quittés

Gérard Lang est décédé le 13 janvier 2017 à l'aube de ses 78 ans. Né le 24 février 1939, il a grandi à Willgottheim au sein d'une modeste famille d'agriculteurs, son père était également garde-chasse à Willgottheim.

Brillant élève à l'école communale, Gérard s'est vu proposer, chose rare pour l'époque, une poursuite d'études au Lycée Pasteur à Strasbourg pour y préparer le Brevet d'Etudes du Premier Cycle du second degré (BEPC) qui lui permettra d'accéder à son premier poste au sein des Ponts et Chaussées à Truchtersheim.

Appelé sous les drapeaux en 1959 il a effectué son service militaire de 27 mois dans les transmissions d'abord au Maroc puis en Algérie.

A la fermeture de la subdivision des Ponts et Chaussées de Truchtersheim en 1967 il est muté à Wasselonne au sein de ce qui deviendra la subdivision de la Direction Départementale de l'Equipement où se déroulera toute sa carrière professionnelle en tant que rédacteur au service de la voirie . A la DDE, son travail consiste à rédiger, pour le compte des communes, les cahiers des charges pour la passation des marchés publics pour les travaux de voirie. Il devient ainsi un interlocuteur incontournable pour toutes les mairies environnantes.

Cette compétence Gérard la mettra également au service de sa commune. Elu au Conseil municipal en 1977 il exercera la fonction d'adjoint au maire de 1983 à 2001. Véritable bras droit du maire Eugène Scherbeck, Gérard Lang fût apprécié et reconnu pour sa compétence et sa rigueur dans la gestion des affaires communales. Il choisit de se retirer de la vie municipale en 2001 avec le sentiment du devoir accompli et la volonté de laisser la place à une nouvelle génération.

Gérard, également membre fondateur de l'Association Kochersberg Loisirs depuis 1978, continua d'exercer les fonctions de trésorier de l'association jusqu'en 2008.

Gérard était marié à Denise avec laquelle il aurait fêté leurs noces d'Or cette année. Père de Martine et Eric, établis à Hohfrankenheim et Saessolsheim, Gérard était le fier grand-père de Pauline, Matthieu et Julien.

Jusqu'à ces derniers mois, Gérard coulait des jours paisibles s'occupant de son verger et toujours intéressé par la vie du village.

Mme le Maire, ses adjoints et le conseil municipal adressent leurs plus sincères condoléances à la famille.

Un 11 novembre plein d'émotions

Les commémorations solennelles du 11 novembre se sont déroulées en présence des Jeunes Sapeurs Pompiers du Canton, de la Fanfare de Kuttolsheim, du Président de la Communauté de Communes, du Souvenir français et des enfants des classes de CM1-CM2 qui ont participé de manière active à la commémoration : pose de bougies, chant et poème.

Auparavant, dès le 9 novembre, les membres du Souvenir français sont venus à l'école. Les classes de CM1 et CM2 ont écouté très attentivement les informations données.

Mme Wack a parlé de cette association qui a pour but de garder en mémoire les éléments importants de l'histoire et de rendre hommage aux soldats morts pour la France. Les élèves ont ainsi compris ce qu'était le devoir de mémoire.

Ils ont vu en photos quelques lieux en Alsace comme le Col du Linge qui sont devenus des lieux de mémoire.

Jeunes sapeurs pompiers et fanfare de Kuttolsheim

Les enfants de CM2 récitent Le Dormeur au Val d'Arthur Rimbaud

Crédit Mutuel

L'espace conseil de **Willgottheim** vous accueille
du mardi au samedi sur RDV

LA BANCASSURANCE À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS,
PARTENAIRE DE VOS PROJETS, LA QUALITÉ DU SERVICE EN PLUS !

Guichet automatique de banque ouvert
7 jours sur 7 - 24 heures sur 24
24 rue Principale - 67370 Willgottheim
Fax 03 88 69 98 29
e-mail : 01170@cmcee.creditmutuel.fr
☎ **0 820 021 066** (0,12 € la min)

Municipalité

Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Deux défibrillateurs (DAE) sont installés dans nos villages à la Mairie de Willgottheim et à la Mairie de Woellenheim

Il est important de savoir comment utiliser un défibrillateur car ce geste peut sauver une vie. Aussi deux séances de formation assurées par la Prévention Civile du Bas-Rhin ont eu lieu les 5 et 9 novembre 2016 dans la salle communale.

Après quelques rappels théoriques, les participants ont pu s'entraîner sur des mannequins (adulte, enfant, nourrisson) au message cardiaque et à l'utilisation du DAE.

Dans l'idéal, le défibrillateur doit être utilisé dans les 5 minutes qui suivent l'arrêt cardio-respiratoire. Chaque minute qui passe signifie 10% de chances de survie en moins.

Les règles d'utilisation d'un défibrillateur

Un défibrillateur ne doit être utilisé par le grand public que lorsque la victime est en arrêt cardiorespiratoire. Une personne est en arrêt cardiorespiratoire lorsqu'elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations et qu'elle ne respire plus.

D'abord appeler les secours

En présence d'une victime en arrêt cardiorespiratoire, il faut en premier lieu appeler les secours en composant le 15 ou le 112 mais aussi

Vérifier si la victime respire

tous les autres numéros d'urgence 17-18 ou 114) Ensuite il faut le plus rapidement possible débuter une réanimation cardiopulmonaire. Il est recommandé de poursuivre le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée d'un défibrillateur. Dans l'idéal, le défibrillateur doit être utilisé dans les 5 minutes qui suivent l'arrêt cardio-respiratoire. Si vous êtes seul, rester avec la victime en attendant les secours et pratiquer le massage cardiaque.

Ne chercher le défibrillateur que si quelqu'un reste avec la victime et que vous êtes à moins de 5 mn du défibrillateur

Une fois le défibrillateur sur place, il faut rapidement le mettre en marche, coller les 2 électrodes (sorte de patch à coller sur la clavicule droite et sous l'aisselle gauche, ces emplacements sont dessinés sur le défibrillateur) puis suivre les instructions vocales indiquées par l'appareil.

Appeler les secours

Dans la plupart des cas où la victime ne reprend pas connaissance, le défibrillateur indiquera au secouriste de reprendre la réanimation cardio-pulmonaire. Il faut alors recommencer sans tarder les compressions thoraciques et les insufflations au rythme de 30 compressions pour 2 insufflations.

La réanimation par massage cardiaque et bouche-à-bouche doit être poursuivie jusqu'à l'arrivée des secours.

Explications avant mise en pratique

Insufflations (bouche à bouche)

Entrainement au massage cardiaque

Suivre les instruction vocales du DAE

MLT BOIS Concept
RGE ECO artisan La nouvelle énergie du bâtiment
ARTISAN
7, rue du Meunier
67370 WILLGOTTHEIM

Menuiserie extérieure
Bois, mixte bois-alu, pvc et alu

Menuiserie intérieure
Placard, portes, agencement, charpente, terrasse bois escaliers et garde corps

Marc Traber

Tél. 03 88 69 93 24
Fax. 09 70 62 60 81
www.mlt-bois-concept.fr

Tartes flambées
Spécialités d'oie et de canard
Plat du jour
Ouvert tous les jours sauf lundi soir, mercredi et samedi midi

Willgottheim
Tél. 03 88 69 90 65

L'Oie Gourmande Restaurant
www.oiegourmande.com

TAXI HOLLNER - MULLER

TRANSPORT MALADES ASSIS
TOURISME
TOUTES DISTANCES - 24 H / 24

Conventionné CPAM

55 rue Principale • 67370 WILLGOTTHEIM
Port. : 06 80 68 48 85

Municipalité

Le souci de l'embellissement de nos villages

Si les décorations de Noël sont mises en place fin novembre, elles occupent l'esprit et le temps des bénévoles bien en amont.

Ainsi, cette année les personnages de la crèche disposés place de Source et place du Curé Bertomé ont été réalisés dès le printemps !

Daniel Friess a prêté main forte à la commission Fleurissement pour la création et le découpage des personnages. Ces personnages de la Crèche nichés dans un décor de sapins n'ont laissé personne indifférent : entre ceux qui les trouvaient trop brutes, trop grandes et les autres qui admiraient leur simplicité et le retour aux origines de Noël par la symbolique de la crèche. Elles ont notamment figuré dans les DNA du 31 décembre dans un article sur les décorations de Noël.

De même tous les objets (Père Noël: bonhomme de neige, traineau) ont fait l'objet d'une remise en peinture au cours de l'année par les membres de la commission « Fleurissement ».

Comme il est de coutume, la journée mise en place des décorations a eu lieu le 23 novembre. Josiane et Sandrine pour la mise en place des décorations des fenêtres de la mairie, Evelyne à la finition de « Joseph et Marie », Claudine et Marie-Andrée à la décoration des petits sapins le long de la route principale avec bien sûr Christian en soutien logistique pour la mise en place des personnages, des sapins et guirlandes lumineuses.

CHAUFFAGE HERRMANN

GAZ • FUEL • BOIS
GRANULÉS • CÉRÉALES
POMPES À CHALEUR • SOLAIRE
INSTALLATION SANITAIRE

Distributeur poêles à granulés et poêles à bois

RIKA®
Le poêle autrichien

11 ROUTE DE HOCHFELDEN - 67370 WOELLENHEIM
TÉL. 03 88 69 90 52 - FAX 03 88 69 99 28

Municipalité

Marché de Noël : la joie se retrouver

Le samedi 3 décembre a eu lieu le 3e marché de Noël à Willgottheim. Comme une fête de famille, notre marché de Noël est un lieu de rencontre pour petits et grands dans une atmosphère de joie et d'effervescence.

Les festivités ont débuté par des chants de Noël interprétés par l'école et la Chorale Ste-Cécile dans une église archibondée.
Cette année, le marché s'est étendu vers la ferme Goetz où Vincent a souhaité faire découvrir aux visiteurs l'art traditionnel de la distillation.
Sur la place, les visiteurs ont pu retrouver ses stands « historiques » des la 1ère édition : les Bancs du Kochersberg pour la vente de sapins, le Gaveur de Kochersberg et ses spécialités, Sylvère Bisel et ses couronnes de l'Avent , Mme Novak notre boulangère, le restaurant au Petit Kochersberg, l'association Entraide de la maison de retraite, Stéphanie Seemann et Raphaël Stern avec les Bredle « fait maison », l'école qui vend les réalisations des enfants et les Volants du Kochersberg qui proposaient crêpes et autres gourmandises.

Les exposants qui sont venus pour la 2e édition: l'Oie Gourmande, Christian Lang et ses objets en bois sculptés, l'Association Kochersberg Loisirs et sa fameuse soupe de pois.
Les nouveaux arrivés de 2016: l'association WWTT qui proposait des crêpes et des gaufres, l'apprenti pâtissier Merlin Dantès qui proposait ses bûches en dégustation et bien d'autres exposants des alentours venus enrichir l'offre de notre marché.

Un grand merci à tous les conseillers municipaux qui ont participé aux opérations de montage démontage des installations du marché mais aussi aux villageois qui sont venus spontanément proposer leur aide pour ces trois journées intenses. Merci à François, Marc, Christian, Michel, Gautier, Séverin, Julien, Nicolas.

L'église bondée

Chant par la chorale

Atelier de bricolage

Tournage sur bois Par Christian attire toujours autant de curieux

AKL et sa légendaire soupe de pois

Les bénévoles de la bibliothèque pour le conte de Noël bien au chaud au Presbytère

Atelier Schnaps par Vincent

Un nouvel exposant L'apprenti pâtissier Merlin Dantès et ses fameuses bûches de Noel

Nos aînés

Les aînés de la commune honorés

Le dimanche 11 décembre 2016, la fête des aînés de nos villages a rassemblé quelque 70 personnes de 70 ans et plus.

Après une messe célébrée dans la salle par Mgr Speich, les convives ont pu se régaler avec un succulent repas préparé par la Cour de Lise.

Le service en salle était assuré comme d'habitude par les conseillers municipaux.

A l'issue du repas, la Chorale Sainte-Cécile a interprété quelques chants de Noël et l'après-midi s'est terminée par la dégustation de la traditionnelle bûche de Noël confectionnée par la boulangerie de Willgottheim.

La chorale Sainte Cecile à l'animation

Restaurant A La Bonne Auberge
's Wellner Dalele - Woellenheim
☎ 03 88 69 92 19
Samedi et Dimanche soir :
Tartes flambées, pizzas, grillades, salades et carte.
Dimanche midi :
Menu et cartes,
Journées à thème
En semaine à midi uniquement :plats du jour et carte
Fermé Mardi et Samedi midi - Service traiteur

Alsace Bordures SARL
03 88 64 70 07 / 06 70 64 09 27
53A rue Principale 67370 Willgottheim
www.alsacebordures.fr

SUPER U
U Espace Jardin
Les Nouveaux Commerçants
29, rue de la Gare
67370 TRUCHTERSHEIM
Tél. 03 88 59 69 29
Fax. 03 88 59 69 20
QUALITÉ - FRAICHEUR – PRIX

COUVOIRS DE L'EST
vous propose
ses poussins ponte,
chair blanc et chair fermier,
dindonneaux et pintadeaux.
WILLGOTTHEIM
Tél. 03 88 04 01 01- Fax 03 88 69 91 62
lescouvoirsdelest@wanadoo.fr
Eugène SCHERBECK
Maison fondée en 1920

Pratique

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Le 28 décembre 2015 a été adoptée la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Cette loi contient des mesures concrètes destinées à améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches afin qu'elles puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. Les différentes mesures sont principalement destinées à donner la priorité à l'accompagnement à domicile.

Amélioration de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le Conseil Départemental)

La réforme de l'APA est entrée en vigueur le 1er mars 2016, elle permet de donner plus d'aide à ceux qui en ont besoin. Les montants des plafonds des plans d'aides ont été significativement revalorisés. Par exemple pour une personne en GIR 1 (degré de perte d'autonomie le plus élevé) le nouveau plafond est de 1713,08 €/mois (1312,67€/mois auparavant).

Focus : le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir d'une évaluation effectuée sur la base d'une grille (AGGIR). Il y a 6 niveaux de GIR, Le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes appartenant aux GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. Les personnes en GIR 5 et 6 peuvent bénéficier d'aides de leurs caisses de retraites ou mutuelles.

La revalorisation de ces plafonds permet de financer de 5 à 20h d'aide à domicile supplémentaire par mois mais aussi de l'accueil temporaire ou des aides techniques.

La participation financière des bénéficiaires de l'APA est également revue. Le reste à charge est calculé en fonction du niveau de ressources du bénéficiaire de l'APA. Les bénéficiaires ayant moins de 800€ par mois sont exonérés de reste à charge. Un barème est appliqué en fonction du niveau de revenu et de l'importance du plan d'aide. L'objectif est d'éviter que les personnes renoncent à l'aide dont elles ont besoin en raison d'un reste à charge trop important.

Reconnaissance et soutien des proches aidants à travers le droit au répit

La loi facilite les temps de répit pour les proches aidants pour leur permettre de se reposer ou de se dégager du temps. Dans la limite de 500€par an ce droit au répit peut financer par exemple l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour, un hébergement temporaire ou un relai à domicile.

En cas d'hospitalisation du proche aidant une aide ponctuelle peut être accordée (maximum 992€) pour financer un relais à domicile ou de l'hébergement temporaire de la personne aidée.

Renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD (maisons de retraite).

Le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr propose un annuaire des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) qui affiche les prix de l'hébergement pratiqués par chaque structure.

Pour plus d'information :
Espace d'accueil Senior de Saverne :
10 rue de Gottenhouse 67700 Saverne
Tél. 03 68 33 87 00

Espace d'accueil Senior de Molsheim :

20 rte Ecospace 67120 Molsheim
Tél. 03 68 33 87 44

Source : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Le compte personnel d'activité c'est quoi ?

Le compte personnel d'activité (CPA) : comment ça marche ?
Le CPA est inscrit dans la loi Travail. Il représente un progrès social considérable qui doit préfigurer la protection sociale de demain, permettre à chacun de construire son parcours professionnel ainsi que la création d'un droit universel à la formation.
Les objectifs du CPA : Le but du CPA, c'est de donner à chacun les moyens de vivre les transitions dans ce monde du travail plus changeant.
Le CPA est l'instrument d'une plus grande liberté dans la construction de son parcours professionnel.
Le fondement du CPA : c'est un compte qui sera ouvert pour chaque personne qui débute sa vie professionnelle. Au fil de sa carrière, chaque personne accumulera des droits et pourra décider de leur utilisation : formation, accompagnement dans un projet de création d'entreprise, bilans de compétences et accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), passage à temps partiel ou départ anticipé à la retraite pour ceux qui ont occupé des emplois pénibles.
Le CPA constitue un droit universel et couvrira tous les actifs: les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi. Les droits seront attachés à la personne : quels que soient les changements d'emploi ou de statut, le CPA suit la personne et elle conserve ses droits.
Avec le CPA : à vous de choisir quand et comment vous utilisez vos droits.
Le CPA pose les bases d'un droit universel à la formation
Un droit universel à la formation pour les jeunes décrocheurs
Avec le « droit à la nouvelle chance », tout jeune sorti sans diplôme du système éducatif aura le droit de bénéficier d'un capital formation inscrit sur son CPA qui lui permettra de se former gratuitement pour acquérir une qualification.
Des droits à la formation majorés pour les personnes peu qualifiées
Les droits individuels à la formation seront portés pour les personnes les moins qualifiées de 24 à 48h/an dans la limite d'un plafond porté de 150 à 400h. Cela permettra concrètement à chaque personne d'accéder à une nouvelle qualification tous les 10 ans.
Le CPA va bien au-delà du compte personnel de formation et du compte pénibilité.

Nouveautés Impôts 2017

La loi de finances 2017 publiée au Journal officiel le 29 décembre 2016 prévoit des mesures nouvelles pour les particuliers.
Le relèvement de 0,1% de chacune des tranches du barème de l'impôt sur le revenu 2016.
- La réduction d'impôt de 20% pour les foyers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à certains plafonds (18 500€ pour un célibataire, doublé pour un couple et augmenté de 3700 €par demi part).
- La généralisation du crédit d'impôt de 50% pour l'usage de services à domicile (aide ménagère, garde d'enfant à domicile, jardinage, aide à la personne...). Jusqu'alors ce crédit d'impôt était réservé aux personnes exerçant une activité professionnelle et aux demandeurs d'emplois. Il sera désormais également accessible aux retraités.
- La prolongation d'une année de la réduction d'impôt pour investissement locatif dans certaines zones (loi Duflot-Pinel) et pour l'acquisition d'un logement situé dans une résidence étudiante, pour personnes âgées ou handicapées.
- La prolongation d'une année du crédit d'impôt pour la transition énergétique et la possibilité de cumuler avec l'éco-prêt à taux zéro en supprimant les conditions de ressource.
- La mise en place effective du prélèvement à la source à partir du 1er janvier 2018.

Déduction, réduction et crédit d'impôt : quelles différences ?
Déduction : c'est une somme soustraite d'un revenu catégoriel (par exemple frais professionnels déduits des traitements et salaires) ou du revenu brut global (par exemple pension alimentaire versée aux enfants)

Réduction : c'est une somme soustraite du montant de l'impôt (par exemple réduction d'impôt pour investissement locatif)

Crédit d'impôt : c'est également une somme soustraite du montant de l'impôt mais contrairement à la réduction il peut vous être remboursé partiellement ou en totalité dans les 2 cas suivants :
- Si son montant dépasse celui de votre impôt sur le revenu
- Si vous n'êtes pas imposable

(par exemple crédit d'impôt pour l'usage de services à domicile)

Source : www.service-public.fr

École

Des Bredle avec la complicité de L'Oie gourmande

Il est de tradition d'aller confectionner des bredle au restaurant de l'Oie Gourmande dont les propriétaires nous accueillent avec beaucoup de chaleur, dans un cadre agréable et propice à une telle activité pour autant d'enfants.

Un grand merci à Sandrine et Olivier pour leur gentillesse, pour la mise à la disposition de l'école de tous les ingrédients pour cet atelier culinaire et pour le goûter offert.

Merci aussi aux mamans de Landry et Romain qui nous ont accompagnés.

Ce qu'en pensent les enfants
Nicolas : *On est allé à pied au restaurant*
Lilou : *On a fait les bredle*
Romain : *Il y avait quatre groupes. Avec maman on a fait des boules au chocolat.*
Victor : *On a fait des boules à la vanille*
Elijah : *On a mis la farine et le chocolat*
Nicolas : *On a fait des bredle à la noix de coco et nature avec des formes*
Julie : *On a mis tous les ingrédients dans l'ordre*
Tous : *On a mis de la farine, des œufs, du sucre, du beurre fondu, du sucre vanillé, du chocolat, de la noix de coco*
Ethan W : *On a goûté la pâte et c'était trop bon*
Pauline : *On a donné nos plaques avec les formes à un autre groupe et ils ont badigeonné du jaune d'oeuf*
Lucie : *Ma maman a pris les plaques pour les mettre au four*
Elijah : *Après on est allé se laver les mains*
Romain : *Il y avait deux robinets, on a fait la queue leu leu*
Lucie : *On a mangé le goûter*
Victor : *On a bu du jus de pommes*
Julie : *On a bu du chocolat chaud*
Nicolas : *J'ai aimé les clémentines mais pas les raisins dans les mannele*
Julie : *Moi j'ai aimé, même les raisins*
Lucie : *Après le goûter, on a mis notre veste et on est parti*
Ethan H : *On a offert aux personnes du restaurant un calendrier de l'Avent avec nos photos*
Pauline : *Quand on est rentré à l'école les CP jouaient, on a pu jouer plus longtemps qu'eux*

Bibliothèque

Petit tour des animations 2016

En dehors des permanences bien installées les mardis après-midi et les samedis matins, les bénévoles de la bibliothèque ont encore proposé de nouveaux rendez-vous aux petits comme aux grands durant toute cette année.

Tout d'abord avec les seniors de la MAK qui ont reçu à quatre reprises les ateliers découvertes mis en place par Sylvie de la médiathèque de Truchtersheim, secondée par Dominique, Ruth et Anne de la bibliothèque de Willgottheim. Ils ont pu voyager à travers les livres et les accessoires présentés sur des thèmes aussi variés que les maisons du monde, les plus beaux sites, la gastronomie et les instruments de musique. Des moments d'échange et de partage toujours très appréciés par tous.

Au mois de Mars, l'Italie était à l'honneur à la bibliothèque avec une sélection d'ouvrages et un atelier culinaire réservé aux plus jeunes. Une dizaine d'enfants est venu confectionner de A à Z des pizzas variées ainsi que des desserts italiens dans une joyeuse ambiance. Ils ont ensuite dégusté un gâteau de Pâques italien avant de repartir très fiers avec le repas tout près préparé par leur soin .

Comme l'an passé les bénévoles ont proposé lors du marché de Noël, une séance de conte sous forme de kamashibaï racontant cette fois le retour de saint Nicolas. Petits et grands ont apprécié ce moment au chaud dans le presbytère.

Enfin l'année s'est terminée par le désormais traditionnel rendez-vous des Contes en flocons du réseau Kolibris. La conteuse Geneviève Wendelski a captivé une soixantaine de personnes grâce à sa « Marmite à secrets » pleine d'ingrédients magiques. Tous ont pu goûter à l'issu du spectacle le résultat de cette mystérieuse « potion », accompagnée de mannele offerts par les bénévoles de la bibliothèque en promettant de revenir pour la septième édition 2017 !

Associations

Club de l'Amitié : clap de fin !

Le club de l'Amitié de Willgottheim-Woellenheim, au grand regret de son président et de son comité a décidé d'arrêter ses activités en temps qu'Association constituée.
La raison est très simple, le président arrête pour raisons personnelles et parmi les membres du comité, tous d'un certain âge, personne n'a voulu reprendre le flambeau, de même parmi les autres membres nous n'avons trouvé personne qui voulait endosser le rôle de président. Il a donc été proposé lors de la dernière Assemblée générale de dissoudre le club. Vote approuvé à l'unanimité.

La commune par l'intermédiaire de Madame le Maire met toutefois le local du presbytère sans formalisme et gracieusement à disposition des personnes qui désirent se réunir les jeudis après-midi aux dates ci-dessous. Avis aux amatrices et amateurs pour des rencontres d'échanges et de jeux !

La personne référente pour ces rencontres est Monsieur Jean-Jacques Wintz.
Renseignements : 03 88 69 91 10.
Bonne continuation à tous !
Rémy Baruthio

Prochaines rencontres (les jeudis à 14h au presbytère) :
Les 2 et 16 février - Les 2, 16 et 30 mars - Les 6 et 20 avril - Les 4 et 18 mai - Le 1er juin - Les 13 et 27 juillet - Le 21 septembre - Le 19 octobre - Les 2, 16 et 30 novembre - Les 14 et 28 décembre.

Conseil de fabrique Les récoltes fêtées

L'église St-Maurice de Willgottheim a accueilli le 23 octobre dernier une première messe des récoltes.

C'est le conseil de fabrique qui a initié une première célébration des récoltes. Au cours d'une messe présidée par le père Bosco, le curé de la communauté de paroisses, les fidèles ont pu remercier pour les fruits de la terre symbolisés par un magnifique tapis de fruits et légumes mis en place devant l'autel baroque de l'église.
Les enfants de la première communion et du premier pardon ont participé, sous la conduite des catéchistes, à cette belle célébration en apportant eux aussi des dons : des denrées alimentaires non-périssables qui ont été remises à l'antenne locale de Caritas/ Secours catholique : une belle générosité de nos enfants !

Avant le verre de l'amitié, les anciens dirigeants du conseil de fabrique ont été mis à l'honneur : Josée Adloff, Marlyse Kuhn et Joël Roche ont veillé durant deux décennies à l'entretien et à la mise en valeurs de nos deux belles églises. Qu'ils soient encore remerciés pour ce service !

Tennis de table
Une actualité variée

Pour notre première participation au marché de Noël de Willgottheim-Woellenheim, le tennis de table a proposé des galettes bretonnes confectionnées sur place par notre ami breton Michel, et des gaufres improvisées « Alsaciennes » et à la mousse de Nutella par nos présidents Günther et Vincent.
Ce fut un moment très convivial et plaisant de partager autrement notre volonté avec les habitants et visiteurs de cet évènement de l´Avent.
Nos compétences se mesurent en général sur le côté sportif : « taper la petite balle » et gagner les matchs en 3 set !
Nous vous rappelons que le gymnase vous est toujours ouvert pour nous soutenir lors des compétitions les vendredis soirs ou pour nous rejoindre en tant que membre ou pongiste.
Nos horaires : mardi de 20h à 22h et vendredi de 19h à 23h
Contact : Simone Bosshammer
03 88 69 91 99 ou bosshasi@free.fr
Le tennis de table WWTT- AKTT- PPCS

Restaurant - Chambres d'hôtes
26 rue Principale
67370 Willgottheim

Tél/Fax 03 88 64 93 36

www.lacourdelise.fr

Ouvert tous les jours
sauf lundi et mardi

La Cour de Lise

Isabelle & Jean-Paul Bossée

Associations

Association Kochersberg Loisirs

En 2016, quelques évènements marquants ont jalonné la vie de l'Association Kochersberg Loisirs.

En janvier et en septembre se sont déroulées les deux marches populaires qui ont permis à près de 2 000 marcheurs de découvrir notre belle région.

En février, une soixantaine de membres a assisté à l'Assemblée Générale qui s'est terminée comme toujours autour d'un couscous royal.
L'association a également apporté son aide au festival La Grange Rock au mois de juin.
Du 26 septembre au 2 octobre, 43 personnes, membres et sympathisants, se sont rendues dans le Lubéron pour une découverte historique, culturelle et gastronomique de cette belle région française.
Le 8 janvier dernier 2017, AKL a organisé sa 78e marche populaire. Cette année, la neige s'est invitée au rendez-vous.
Si les conditions climatiques ont découragé certains, ce sont néanmoins 450 marcheurs qui ont sillonné nos beaux chemins enneigés et ont pu admirer les magnifiques paysages de l'arrière-Kochersberg sous la neige et le givre. De l'avis général, c'était une bonne et saine façon de commencer la nouvelle année !

En sortant de Willgottheim

En descendant vers Wintzenheim et le vin chaud

Un bouillon pour se réchauffer au premier point de controle

Luberon

Le président Charles Herrmann et les membres d'AKL vous souhaitent une belle et heureuse Année 2017.

Cours de cuisine pour gourmands

Des cours de cuisine ont lieu une fois par mois à la salle communale, ils sont animés par Cédric. Le groupe compte une vingtaine de participants, la gente féminine y est largement majoritaire.

C'est notre deuxième saison, tout est bien rodé maintenant, qu'il s'agisse de l'approvisionnement des ingrédients, de la préparation de la cuisine et de la salle, de l'épluchage des légumes (bio), de l'élaboration des entrées, plats et desserts, et enfin de la dégustation, le tout arrosé d'excellents vins sélectionnés, tout y passe. Tous les inscrits reçoivent en début d'année le programme des menus, et quelques jours avant chaque cours les recettes correspondantes qui suivent les saisons de l'année.

Chaque séance est aussi l'occasion de fêter les anniversaires du mois, toujours dans une excellente ambiance.

Juste pour vous mettre l'eau à la bouche, je vous joins la recette pour 15 verrines, de la Mousse au Chocolat et à la châtaigne : délicieux !
Bonne dégustation !
André Pitard

Mousse choco/marron

Recette pour 15 verrines

Ingédients

100 g de chocolat Guanaja 70% (chocolat noir) , 80 g de crème de marron, 20 g de purée de marron
5 g de rhum ambré, 125 g de crème montée, 90 g de blanc d'œuf tempérés (3 œufs) , 10 g de sucre
Croustillant
2 feuilles de brick, 50 g de beurre
50 g de miel d'acacia
Divers
Marrons glacés, pâte de marron, crème de marron, beurre doux, fleur de sel

Technique

Faites fondre le beurre et le miel. Au pinceau, lustrer une feuille de brick de mélange beurre et miel. Détailler trois disques de feuille de brick badigeonnés, et les superposer sur une plaque avec une feuille de papier sulfurisé. Recouvrir à nouveau d'une feuille de papier sulfurisé, poser un poids sur la feuille supérieure de papier, pour avoir un disque bien plat et lisse, qui ne va pas gondoler en cuisant. Enfourner à 220°C en four sans ventilation, jusqu'à ce que la feuille de brick soit bien dorée. Mixer une cuillère à soupe de pâte de marron, une de crème de marron, et une cuillère à soupe de beurre. Ajouter une pincée de fleur de sel. Mixer jusqu'à avoir une texture lisse et souple. Ajouter une cuillère à soupe d'eau, si besoin. Transvaser le mélange dans une poche, avec une douille chemin de fer au bout. Fondre le chocolat à toute petite flamme, sans jamais dépasser 45°C, puis le débarrasser dans un grand saladier. Y ajouter la purée de marron, la crème de marron et le rhum. Mélanger au fouet. Clarifier les oeufs en ne gardant que les blancs, puis les monter en neige au batteur avec une pincée de sel et la totalité du sucre dès le départ, pour obtenir une meringue française. Ajouter un tiers de la crème montée au chocolat, détendre au fouet, ajouter ensuite un tiers des blancs, en mélangeant sans casser la masse, trés délicatement. Alterner crème montée et meringue, jusqu'à avoir tout mélangé de façon homogène. Couler la mousse en verre à martini. Sur le croustillant de brick, dessiner des rails de pâte de marron à la poche, puis déposer le cercle sur le haut du verre. Décorer de brisures de marrons glacés pour finir.

Culture

Les chapelles du Mont des Oliviers et de Saint-Wendelin de Willgottheim

Après notre visite de la chapelle Saint-Médard, nous allons à présent à la rencontre de celles du Mont des Oliviers et de Saint-Wendelin.

Le Mont des Oliviers

La chapelle du Mont des Oliviers

Dite également chapelle du cimetière, elle fut construite en 1893. Restaurée en 1925, elle constitue l'écrin d'un remarquable Mont des Oliviers érigé à la fin du XIXe siècle.

L'ensemble en bois sculpté et peint représente le Christ priant à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers le ciel, dans une attitude de supplique. Derrière lui se tient un ange aux ailes largement déployées comme pour Le protéger. Son regard et attentif et compatissant. Envoyé par Dieu, son pied ne touche pas le sol. Les apôtres Jacques et Jean sont endormis, tandis que Pierre étendu auprès d'eux a les yeux mi-clos. Le maître d'œuvre qui nous est inconnu a su donner à chacun des personnages l'expression de leur état d'esprit.

Le mur du fond est recouvert d'une fresque peinte représentant une forêt touffue avec à droite la venue de Judas et des soldats casqués, éclairés de torches et de lanternes. Ils viennent arrêter « l'homme qui dérange l'ordre établi » sous la domination romaine.

La chapelle est également le lieu de commémoration des morts des guerres de 1914-1918 et 1939-1945.

D'anciennes pierres tombales y sont préservées, dont celle du maitre de poste Michel Lorentz, prématurément décédé en 1741. Né en 1693, dans une ferme aujourd'hui disparue, située rue du Puits, il fut Schultheiss (maire) et Postmeister (maître de poste).

Le Mont des Oliviers - Fresque

La chapelle Saint-Wendelin

Dite également chapelle de Saint-Antoine, elle se situe à l'intersection des D228 et D41.

Un premier édifice remonterait au XIVe siècle. Sur le linteau cintré de la porte on peut lire : « JOHANNES 1687 KUHN ». Dotée autrefois de plusieurs statuettes, elle ne comporte plus que celle de saint Wendelin. Posée sur un socle en bois, la statuette est en plâtre peint. Le saint porte un chapeau noir. Il est vêtu d'une large cape verte posée sur un habit gris. Dans sa main gauche il tient fermement une houlette (bâton de berger dont l'extrémité, souvent en forme de gouttière, sert à jeter de la terre sur les brebis qui s'égarent du troupeau).

Cette extrémité a aujourd'hui disparu. Derrière lui, une brebis couchée, lève son regard vers le saint.

Fils d'un roi d'Ecosse, saint Wendelin serait né en 554 et mort en 617 chez les bénédictins de Trèves en Allemagne. Ses reliques sont conservées à la cathédrale de Trèves. Sa vie d'ermite mendiant lui attira des reproches, si bien qu'il se fit gardien de moutons pour subvenir à ses besoins, tout en poursuivant sa vie de solitude et de dévotion. Fêté le 21 octobre, il est le saint protecteur des bergers et des travailleurs agricoles.
Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la chapelle était également ouverte à la dévotion à Saint-Antoine et à la prière du chapelet après les vêpres.

Saint Wendelin

Sur le mur central figure une invocation en allemand ancien de Thomas Murner que l'on peut traduire par : « Que saint Wendelin continue de bien garder notre agneau et nous le louerons honnêtement en chantant. » Les dates de 1471-1577 sont inexactes. Né à Obernai le 24 décembre 1475, mort en 1537, Thomas Murner, moine franciscain, grand théologien, humaniste de renom, est aussi resté dans l'Histoire pour ses répliques à Martin Luther en 1522, ainsi que pour ses œuvres satiriques et ses observations comme : « Dès qu'une poule a pondu un œuf, le seigneur prend le jaune, sa noble dame le blanc, au paysan ne reste que la coquille. »

Chapelle Saint Wendelin

Marie-José Guth.

Agenda

Haari Owe : La chorale Sainte-Cécile vous invite à son Haari Owe : dîner dansant au menu Harengs ou jambon le samedi 18 mars à 19h30.
Renseignements/inscriptions :
Mme Yvonne Lamp
au 09 88 69 99 17

Osterputz : Ramassage des déchets dans la nature et abords du village + nettoyage/ désherbage cimetière…
Samedi 1er avril de 14h à 16h

Tournoi de Football: 3 au 5 juin

La grange Rock :
Festival du 30 juin au 2 juillet
De la musique, des produits de notre terroir, de belles rencontres...
www.lagrangerock.fr